

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

TRAVAUX RD3 : ATTRIBUTION DU MARCHE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que 4 entreprises ont répondu à la consultation relative aux travaux VRD sur la RD3. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres, dans sa réunion du 17 juillet 2014, a décidé de retenir l'Entreprise MARTINS Travaux Publics pour réaliser ces travaux. Le montant de l'offre s'élève à 427 506.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la décision de la commission d'appel d'offres attribuant le marché de travaux VRD de la RD3 à la SAS MARTINS Travaux Publics pour un montant TTC s'élevant à la somme de : **513 007.20 €**,
- **Donne** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

TRAVAUX VRD SUR LA RD3 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux VRD sur la RD3 et notamment pour la mise en conformité des arrêts de car et l'assainissement pluvial, la commune peut solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de MATOUQUES rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société ;

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MATOUGUES estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MATOUGUES soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR L'ALSH :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un accueil de loisirs extra-scolaire le mercredi après-midi par l'Association Familles Rurales de MATOUGUES. Cette activité permet de conserver une attractivité pour notre école mais génère des frais, dus aux critères d'encadrement exigés par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), c'est pourquoi l'Association Familles Rurales sollicite une subvention de la commune de Matougues d'un montant de 5 euros par mercredi et par enfant résident à Matougues et effectivement présent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'allouer une subvention à l'Association Familles Rurales de MATOUGUES pour l'accueil de loisirs extra-scolaire le mercredi après-midi d'un montant de 5 euros par mercredi et par enfant résident à Matougues et effectivement présent.**

TRANSFERT DE CREDITS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget du service Eau de l'exercice 2014 :

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap	Art	Opa	objet	Montant
D	I	21	21561	ONA	Poteaux d'incendie	3400.00

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap	Art	Opa	objet	Montant
D	I	23	2315	ONA	Immobilisations en cours	-3400.00

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR L'ALSH :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'accueil extra-scolaire le mercredi après-midi organisé par l'Association Familles Rurales de Matougues il est nécessaire de mettre à disposition des locaux de la commune. Il indique qu'une convention doit être signée entre les deux parties et donne lecture du projet établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver les termes de la convention à passer avec l'Association Familles Rurales de Matougues pour la mise à disposition de la petite salle des fêtes se trouvant dans le bâtiment de la mairie pour l'Accueil extra-scolaire du mercredi après-midi,**

- **De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer cette convention.**

ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT A M ET MME FREDERIC HOFMANN :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans la cadre de la tranche 3 des travaux d'enfouissement de réseaux sur la RD3, il serait nécessaire d'acquérir une bande de 1.5 m de large sur 25 m de long dans le passage qui relie la propriété des époux HOFMANN, sise 4 rue des Murots à la RD3, afin de déplacer le poteau électrique se trouvant au coin de cette propriété qui est gênant. M et Mme Frédéric HOFMANN consultés à ce sujet ont donné leur accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir une bande de terrain d'une contenance de 38 m² de la propriété appartenant à M et Mme Frédéric HOFMANN située 4 rue des Murots et cadastrée ZL 91,
- De prendre à sa charge les frais inhérents au bornage et à l'acte notarié,
- De fixer le prix d'achat à 80 euros le m²,
- De prendre à sa charge tous travaux de remise en état du chemin,
- De construire un mur de clôture équivalent au retrait de la propriété, la pose et la dépose du portail ainsi que la construction de piliers équivalent à ce qui existait,
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la convention de passage avec les époux HOFMANN, ainsi que l'acte notarié et les pièces comptables s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX D'INTERET GENERAL :

Mr le Maire fait part de son entretien avec Madame la directrice pénitentiaire d'insertion et de probation à propos des travaux d'intérêt général (TIG). C'est en accord avec notre agent communal Mr Cédric Linard, qui sera désigné comme tuteur, que la commune a choisi de répondre favorablement pour accueillir une personne en TIG afin de faciliter sa réinsertion. Pour la commune il n'y a aucune contrainte et aucun coût financier. Une convention doit être signée prochainement.

POINT SUR LES COMMISSIONS :

Commission Bâtiment :

Création d'un SAS à la petite salle,

Cimetière : création d'une allée en béton désactivé (devis en cours),

Salle du 3^{ème} Age : réfection de l'escalier menant à l'étage (devis en cours),

Hall de la salle des fêtes : suppression des deux bacs à fleurs et pose d'une main courante (devis en cours).

Commission Environnement :

Visite des ponts fleuris

Présentation du devis des pépinières Defontaine pour l'aménagement du talus devant la menuiserie Mansion et la haie de protection de l'aire de jeux, ces aménagements sont acceptés par le conseil municipal, coût 2263.81 €.

L'aménagement du « trou des anglais » sera réalisé par la société de chasse et la fédération de chasse de la marne.

Téléphone portable aux employés communaux :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est indispensable que les agents d'entretien de la commune soient équipés de téléphone portable. Mr Bruno ADNET est chargé de cette affaire.